

MANUEL COURT « LOGO »

Logo SGUV | SESE | SISP

Utilisation de base

Il existe deux utilisations de base du logo de la SESE

- Le logo **en couleur** doit être utilisé sur un fond blanc.
- Le logo **en négatif** doit être utilisé sur un fond sombre (ou assombri).



↓ Logo-SGUV-SESE-SISP_cmyk.eps



↓ Logo-SGUV-SESE-SISP_negativ-cmyk.eps

Espace libre

La zone protégée (minimum) est dérivée de la largeur du rectangle gauche **1** du logo. Aucun élément graphique ou textuel ne peut être placé dans ce rectangle (**2**).

Positionnement

Le logo est placé en haut à droite (ou à gauche) du document, en fonction du type d'application. Si le logo est utilisé par des tiers, par exemple comme logo de sponsor ou avec des entreprises d'échafaudage comme partenaires, la contrainte peut être négligée.

Lors de l'utilisation du logo, il faut veiller à ce qu'il soit placé de manière visuellement correcte.

- 3** surface d'impression optique

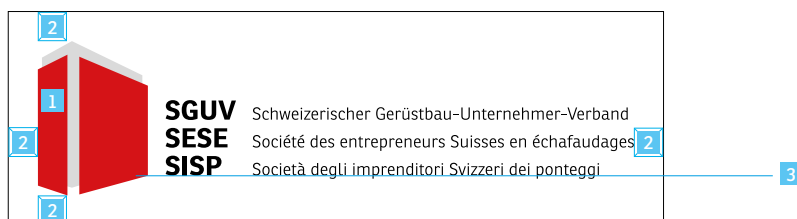
Tailles du logo

La taille du logo doit toujours être choisie en fonction de l'espace disponible, de l'effet global et de sa fonction dans le cas spécifique. Elle joue donc un rôle, qu'elle soit intégrée dans une image ou utilisée sur un fond blanc.

Les dimensions suivantes s'appliquent à la communication d'entreprise (pas à la publicité) :

- Format A4 =
largeur minimale : 55 mm
- Format A5 =
largeur minimale : 44 mm

Aucune taille maximale n'est spécifiée pour l'affichage du logo, mais sa taille ne doit pas être inférieure à une largeur minimale de 44 mm. Si l'espace disponible est moindre, la variante réduite du logo est utilisée (voir page 02).



Utilisations spécifiques

En cas de restrictions de conception ou techniques, les logos spéciaux suivants sont utilisés :

- Pour les utilisations en noir et blanc, le **logo noir** est défini.
- Il existe également une **version blanche** de la variante monochrome.



↓ [Logo-SGUV-SESE-SISP_black-cmyk.eps](#)



↓ [Logo-SGUV-SESE-SISP_white-cmyk.eps](#)

- Pour les très petites images en sérigraphie ou en tampographie, par exemple pour les cadeaux publicitaires, ou pour les utilisations ne permettant pas une version plus grande, une **version réduite du logo** est utilisée. Cependant, l'identification de la marque « SESE » doit toujours être garantie. Par conséquent, l'icône n'apparaît jamais complètement détachée des trois abréviations. Il existe également différentes utilisations de couleurs pour cette variante du logo, comme pour le logo de base.



↓ [Icon-SGUV-SESE-SISP_cmyk.eps](#)



↓ [Icon-SGUV-SESE-SISP_negativ-cmyk.eps](#)



↓ [Icon-SGUV-SESE-SISP_black-cmyk.eps](#)



↓ [Icon-SGUV-SESE-SISP_white-cmyk.eps](#)

UTILISATION DU LOGO SESE PAR DES TIERS

L'utilisation du logo et de la charte graphique de la SESE nécessite l'accord préalable de la responsable de la communication et du marketing, Gina Simic : kommunikation@sguv.ch
 Toutes les données d'impression doivent être envoyées à Melanie Tuor pour approbation : koko@sguv.ch

Tous les fichiers et d'autres manuels courts peuvent être consultés à l'adresse www.sguv.ch/fr/design